

un facteur très important, et les importateurs doivent soumettre des échantillons aux autorités en vue d'obtenir les marchés de travaux publics (projets de construction de routes, de voies ferrées et d'aéroports). (Le tableau 2 comprend un rapport d'analyse typique.) Pour cette raison, les principaux importateurs ont établi des liens commerciaux très stables avec les fournisseurs canadiens, liens qui vont jusqu'à la mise au point de marques destinées à leur usage exclusif. Pour l'utilisateur japonais, une marque particulière est synonyme d'une certaine qualité. Par conséquent, la fidélité à la marque est aussi importante que le prix, et un importateur japonais commence à s'interroger lorsqu'un fournisseur canadien vend à un concurrent de la tourbe de sphaignes de la même marque que celle qu'il achète.

Le reste de la tourbe de sphaignes (de 30 à 40 p. 100 de la quantité totale) est utilisé en agriculture et en horticulture : préparation de mélanges de terre pour la production en serre de petits fruits (p. ex., les fraises) et de fleurs et de légumes, utilisation dans les pépinières de multiplication du riz ainsi que production de mélanges de terre et de tourbe de sphaignes destinés à des usages commerciaux et privés. Au Japon, la demande en tourbe de sphaignes des propriétaires particuliers est faible ou nulle, puisque les surfaces disponibles pour les pelouses, les jardins, les arbustes et les arbres sont petites ou inexistantes par rapport à celles dont les propriétaires canadiens disposent.

5 Production intérieure

À Hokkaidô, préfecture la plus au nord du Japon, on produit de la tourbe de sphaignes sur une échelle très limitée qui ne peut répondre qu'à la demande locale, et aucune partie de cette production n'est expédiée dans d'autres parties du Japon. Le ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches (MAFF) ne dispose d'aucune donnée sur la production. En fait, le Japon dépend entièrement des importations de tourbe de sphaignes.

6 Emballage

Les importateurs et consommateurs japonais continuent à préférer les emballages en plastique de 0,16 m³ de tourbe de sphaignes aux autres formats. Expédiés par conteneurs, les sacs restent propres et secs et l'on évite ainsi les pertes de produits (sacs déchirés). Il commence à y avoir une certaine demande pour des sacs plus petits (0,11 m³). La marque de commerce et d'autres renseignements conformes aux souhaits du client sont imprimés sur les sacs. À l'arrivée au Japon, et avant la livraison à l'utilisateur, les importateurs étiquettent les renseignements techniques en japonais sur chacun des sacs, tel que l'exigent les autorités japonaises (voir le tableau 3).

Tableau 3

Modèle de l'étiquette conforme à la loi sur l'amélioration de la fertilité du sol

1. Nomenclature de l'agent d'amendement du sol : Tourbe de sphaignes du Canada.
2. Catégorie d'agent d'amendement du sol : Tourbe (Sphaignes du Canada)
3. Étiqueté par : Sansei Bussan Co., Ltd.
Mitsui Annex, 3-3-7, Nihonbashi-Muromachi
Chuo-ku, Tokyo
4. Quantité nette : 113 L
5. Matières : Tourbe de sphaignes.
6. Teneur organique : 45 %
7. Teneur en acide humique des substances organiques : 9 %
8. Utilisation (effets majeurs) : Amélioration des propriétés de gonflement et de rétention d'eau du sol.
9. Teneur en eau : 55 %
10. Dosage : 5 000 à 7 000 L par 10 ares.